



Autorisation à quitter seul la structure d'accueil

Pour l'année scolaire 2025-2026

Structure d'accueil de mon enfant

- | | |
|----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Bevaix | <input type="checkbox"/> Saint-Aubin-Sauges |
| <input type="checkbox"/> Gorgier | <input type="checkbox"/> Vaumarcus |

Je/nous soussigné (e-s),

.....

autorise mon enfant.....Date de naissance :

à quitter la structure parascolaire seul les jours et heures suivants:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Lundi à | <input type="checkbox"/> Mardi à |
| <input type="checkbox"/> Mercredi à | <input type="checkbox"/> Jeudi à |
| <input type="checkbox"/> Vendredi à | |

Nous rappelons aux représentants légaux que dès l'instant où l'enfant a quitté les locaux de la structure, il est sous la responsabilité entière de ses représentants légaux. En cas de situation particulière qui se serait déroulée lors de l'accueil, l'équipe éducative se réservera le droit de vous contacter.

Je demande à ce que mon enfant soit envoyé à la maison uniquement suite à mon téléphone :

- oui non

Remarques :

.....
.....
.....
.....

Date et signature du/des représentant/s légal/aux :

.....

Date et visa de la structure :